



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 02 DECEMBRE 2024

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Christophe LETHUILLIER, Gérard GENET, Jocelyne LERONDEAU, Jérôme LEBON, Aymeric de ROUGÉ, Marcel BOURGEOIS et Brigitte BLONDEAUX.

Etaient absents excusés : Madame Martine CABARET (pouvoir à Brigitte BLONDEAUX), Monsieur Benoist ISAMBERT (pouvoir à Gérard GENET) et Madame Michèle ROL (pouvoir à Marcel BOURGEOIS).

Après lecture, le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 octobre 2024 est approuvé.

Monsieur le Maire nomme Monsieur Gérard GENET, secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil.
- Paiement de factures sur la section d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.
- Demandes de subventions au titre du Fonds Départemental d'Investissement du Conseil Départemental et du Fonds de Concours de Chartres Métropole.
- Inondations 2024 : mesures envisagées.
- Révision aide aux familles pour la restauration scolaire.
- Révision des tarifs du cimetière et de la location de la salle Louis Vignon.
- Questions diverses.

PAIEMENT DE FACTURES SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, pour permettre le règlement d'éventuelles factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025, il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal en vue de pouvoir mandater lesdites dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au niveau de chaque chapitre de la section d'investissement 2024, comme suit :

Chapitre - Libellé nature	Crédits ouverts en 2024	Montant autorisé avant le vote du BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	65 160,00 €	16 290,00 €
21 - Immobilisations corporelles	210 919,00 €	52 729,00 €
TOTAL		69 019,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les factures avant le vote du Budget Primitif 2025, dans la limite du quart des crédits inscrits au niveau de chaque chapitre de la section d'investissement 2024 ;
- **ET S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2025 de la Commune.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU F.D.I. ET DU FONDS DE CONCOURS POUR FINANCER DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN JARDIN DU SOUVENIR ET D'UN COLUMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de la délibération n° 2023-0029 du 05 juin 2023, le Conseil Municipal avait délibéré pour que l'emplacement libre existant actuellement à gauche en entrant dans le cimetière soit réservé pour l'édification future d'un columbarium et d'un jardin du souvenir.

A cet effet, un devis a été demandé à la Société Munier Columbariums, 8 rue du Pâquis, 88260 Lerrain, pour l'édification d'un jardin du souvenir et d'un columbarium, pour un montant total de 12 568,41 € HT.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2025 et auprès de Chartres Métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2025, pour la réalisation des travaux sus-énoncés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** la construction d'un jardin du souvenir et d'un columbarium pour un montant total de 12 568,41 € HT ;
- **SOLLICITE** du Département l'attribution d'une subvention au titre du F.D.I. 2025 et de Chartres Métropole l'attribution d'une subvention au titre du Fonds de Concours 2025 ;
- **ET ARRETE** les modalités de financement de l'opération comme suit :

- DEPENSES :	<u>12 568,41 € HT</u>
- RECETTES :	
. Subvention FDI 2025 (30 % du montant HT).....	3 771,00 € HT
. Fonds de concours 2025 (50 % du reste à charge HT pour la commune).....	4 398,00 € HT
. Autofinancement	<u>4 399,41 € HT</u>
Ensemble	<u>12 568,41 € HT</u>

INONDATIONS 2024 : MESURES ENVISAGEES

Monsieur le Maire expose que la collectivité est en attente d'un devis de remise en état des ouvrages situés sous le mur mitoyen entre la commune et la famille Thirouin, situé à Cherville, au niveau du terrain de boules.

D'autre part, deux devis d'études vont être demandés à des terrassiers en envisageant la création de fossés.

Les priorités sont :

- 1°) Cherville, rue des Prunus. Deux maisons concernées : problème récurrent.
- 2°) Oinville en amont de la rue des Bois.

3°) Poissac en amont de la rue des Prés.

Les critères de priorité ayant été établis seront le nombre de sinistres subis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention :

- **APPROUVE** les mesures envisagées ;
- **Et DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'obtention de ces devis.

REVISION AIDE AUX FAMILLES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de la délibération n° 2023-0046 en date du 18 décembre 2023, il avait été convenu que la commune d'Oinville-sous-Auneau verserait à la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien, à compter de la rentrée scolaire 2024-2025 une participation par enfant et par repas d'1,50 € au titre de la restauration, pour l'accueil des élèves scolarisés en maternelle et en élémentaire dans les établissements publics.

Le tarif du repas d'un enfant extérieur à la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien s'élève depuis le 1^{er} novembre 2023 à 6,80 €.

Il est proposé qu'à compter de la rentrée scolaire 2025-2026, la participation de la Commune à la restauration pour ces mêmes élèves des établissements publics soit augmentée de 0,05 € (sur la base prévisionnelle de la hausse de la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien) et passe ainsi à 1,55 € par enfant et par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour, 2 voix contre (Mesdames CABARET et BLONDEAUX proposant une augmentation plus importante) et 0 abstention :

- **DECIDE** qu'à compter de la rentrée 2025-2026, l'aide à la restauration des enfants scolarisés dans des établissements publics sur la commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien en maternelle et en élémentaire passera à 1,55 € par enfant et par repas ; que l'enfant fasse ou non l'objet d'un P.A.I. (Plan d'Accueil Individualisé).
- **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

REVISION DES TARIFS DU CIMETIERE ET DE LA LOCATION DE LA SALLE LOUIS VIGNON

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter les tarifs suivants pour l'année 2025 :

FIXATION PRIX DE VENTE CONCESSIONS CIMETIERE :

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs du cimetière et de reconduire les tarifs 2024 en 2025, à savoir :

- 200 euros pour une concession de 15 ans de 2m² superficiels ;
- et de 300 euros pour une concession trentenaire de 2m² superficiels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** de reconduire les tarifs ci-dessus qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025.

FIXATION TARIF LOCATION SALLE LOUIS VIGNON :

Monsieur le Maire propose :

- de ne pas augmenter le tarif de location de la salle Louis Vignon s'élevant actuellement à 200 euros, pour les contrats qui seront conclus à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- et de ne pas augmenter le coût de la caution fixé à 1 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- DECIDE :

- . De ne pas augmenter le tarif de location de la salle Louis Vignon pour les contrats qui seront signés à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- . Et de ne pas augmenter, pour ce même délai, le coût de la caution fixé à 1 000 euros.

QUESTIONS DIVERSES

- Caméras de vidéoprotection : boîtiers en cours d'installation sur la commune.
- Entretien des fossés : réalisé comme chaque année, en septembre, par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement et de Drainage de la Région d'Umpeau.
- Ecole Francine Coursaget à Auneau : une classe a fermé mais 78 enfants doivent arriver à la rentrée prochaine.
- Acacias et Prunus à déterrer et à remplacer à Cherville et à Oinville : 2 devis doivent être demandés mais une déclaration préalable doit être effectuée en Préfecture.
- Les cartes cadeaux de 45 € par personne seront distribuées par Madame Brigitte BLONDEAUX et Monsieur Jérôme LEBON sur Oinville et Poissac et par Madame Jocelyne LERONDEAU et Monsieur Marcel BOURGEOIS sur Cherville et Oconville. Cette distribution aura lieu courant décembre, au profit des personnes âgées de 70 ans et plus.
- Il est signalé que sur la route entre Oinville et Cherville, la bande blanche n'est plus visible. Ceci est du ressort du Département. Une intervention va être demandée.
- Travaux de sécurisation des carrefours à Cherville : En attente. Pas de retour de propriétaires.
- Travaux de l'église : en attente des devis des maçons demandés par l'architecte.
- Curage de la fontaine de Poissac : demande d'un nouveau devis.
- Construction d'un columbarium : 1 devis a été reçu ; un 2^{ème} est en attente de réception.
- Invitation de la population à la galette des rois qui aura lieu le samedi 01 février 2025, à 16 h 00, à la salle Louis Vignon.

Prochain Conseil Municipal : lundi 10 février 2025 à 20 h 30.

La séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,
Christophe LETHUILLIER.

